



## Fin de cdd et promesse de cdi

Par **ahmed\_shah**, le **20/01/2013** à **15:53**

Bonjour,

Mon CDD se termine le 25 jan 2013, mon patron m'avait promis un CDI après ce CDD. Jusqu'a a maintenant il ma rien dit et on a pas aborder la question, faut il que je prenne contacte avec lui pour discuter de la suite ou comme le dise certaines personnes "si votre patron ne vous remercie pas dans les 3 jours qui suivent la fin de votre CDD ou ne voue propose pas un 2eme CDD, celui si ce tranforme en CDI automatiquement". Faut il que je prenne contacte avec lui des lundi? merci

Par **P.M.**, le **20/01/2013** à **18:54**

Bonjour,

C'est à vous de voir mais si dès le terme du CDD, si la relation de travail se poursuit, vous êtes effectivement en CDI à condition de ne pas signer un CDD antidaté ensuite...

Par **ahmed\_shah**, le **20/01/2013** à **19:09**

Bonsoir, merci beaucoup pour votre aide, cdt ahmed